

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

Madame HASPOT

Directrice de l'école maternelle Ch. Perrault

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

MM/SG

Hôtel de Ville, le 05 JUIN 2026

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu les comptes rendus des Conseils d'école du 4 novembre et 17 mars dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ces conseils et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Carte scolaire

L'Education Nationale a transmis les décisions de carte scolaire sur l'ensemble des écoles de la commune. Une ouverture a été prononcée sur l'école.

Tous les acteurs seront prochainement rencontrés et concertés afin de déterminer, en concertation avec tous les utilisateurs, la localisation de la future ouverture de classe.

ATSEM

Les déplacements d'agents qui reposent sur le mécanisme de solidarité entre l'ensemble des écoles de la Ville sont indispensables, afin de permettre un fonctionnement le plus proche de la normale.

Monsieur le Maire s'est à nouveau adressé aux parents d'élèves sur ce sujet à l'occasion de l'assemblée générale des parents élus du 20 novembre dernier.

Les collectivités connaissent aujourd'hui d'importants soucis de recrutement, et en particulier sur les métiers d'accompagnement à la personne, dont l'enfance. Ces problématiques de recrutement sont communes sur l'ensemble du territoire national, quelles que soient les fiches de postes des agents.

En effet, 228 postes sont ouverts sur la Ville pour le recrutement des personnels techniques participant au bon fonctionnement des écoles (19 Responsables des Equipes Techniques des Ecoles dits RETE, 104 agents de service dont 22 contrats horaires, 101 ATSEM, 4 administratifs). A ce jour, 19 postes sont vacants (1 RETE, 15 ATSEM, 3 agents de service).

A cela s'ajoute l'absentéisme, pour des motifs toujours justifiés : maladie, formation, garde enfant malade, ... En fonction de la situation de chaque école chaque matin, les agents présents peuvent donc être répartis entre les sites afin de permettre un service le moins dégradé possible.

Les services sont pleinement mobilisés sur le recrutement et de nombreuses actions ont été entreprises.

Les agents du Personnel techniques ont été augmentés de 100 € net par mois pour valoriser les missions de préparation des repas et de + 30% de la part variable du traitement des Agents de catégorie C. Ces mesures représentent un effort financier important : + 1.3 millions d'€ annuel, dont 860 000 € pour les ATSEM.

Le recrutement est très actif : participation à des forums d'orientation, campagne sur les réseaux sociaux, démarchages, salons, etc...

Infirmière municipale

Le service Prévention-Santé et Risques Sanitaires vient de recruter une nouvelle infirmière, Madame Tanya LANOË. Ce professionnel de santé doit bénéficier d'une formation en binôme avec ses collègues sur le terrain avant toute action à destination des écoles.

La prochaine rentrée devrait permettre la reconduction des actions prévention.

Actions contre les fortes chaleurs

Je vous invite à vous reporter au courrier de Monsieur le Maire en date du 15 juillet 2025 à l'attention de l'ensemble des parents d'élèves des écoles de la Ville, s'agissant des mesures prises par la Ville afin de lutter contre les fortes chaleurs.

En effet, depuis 3 ans, 4 bâtiments scolaires ont bénéficié de travaux de performance énergétique en vue d'un meilleur traitement thermique. A cela, s'ajoutent deux nouveaux sites scolaires qui seront intégralement rénovés sur l'année 2026. Les sites ont été choisis après une étude thermique.

Les bâtiments concernés par la 2ème tranche sont l'école des Trianons sur 2027 et le groupe Robespierre pour 2028-2029.

Enfin, les services de la Ville ont interrogé les Directions d'écoles pour connaître les besoins en ventilateurs / climatiseurs. Un inventaire a été réalisé en recensant les besoins indiqués par les écoles et centres de loisirs et des ventilateurs demandés ont d'ores et déjà été distribués à l'ensemble des sites.

Interdictions de fumer aux abords des écoles

Conformément au Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage, les panneaux sont bien installés.

Ce décret vient encadrer l'interdiction de fumer notamment, aux abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, avec un périmètre qui doit être d'au moins 10 mètres.

Festival du film

Concernant la projection du film « Jean de la Lune » proposée à certaines classes de maternelle, des préoccupations ont été exprimées quant au film, notamment sur sa pertinence pour des élèves de cet âge.

A cet égard, Madame Florence Joterat-Jacquier, Directrice des établissements d'arts visuels a eu l'occasion de vous apporter les éléments suivants.

Il s'agit d'un film qui est bien préconisé à partir de la grande section de maternelle comme cela a été indiqué dans la plaquette de présentation. Une grande attention est portée au choix des films et à leur adéquation avec l'âge des élèves.

Ce film a déjà été présenté dans le cadre du festival du film pour cette tranche d'âge sans remarques négatives du corps enseignant. Il est également régulièrement programmé par notre partenaire "Enfances au cinéma" auprès des écoles parisiennes sans aucun problème.

Il est également important de noter que certains enseignants de l'école ont souhaité inscrire des élèves de moyenne section, du fait de leur classe à double niveau MS/GS. Ces enfants étaient probablement encore un peu jeunes pour ce film.

Enfin, la programmation du festival du film est intégralement changée chaque année et que d'autres propositions seront faites à l'école pour l'année prochaine.

Travaux

Les gros travaux 2025 ont été réalisés. Les autres demandes de petits travaux sont réalisées en fonction des autres urgences qui le nécessitent, sur l'école ou un autre bâtiment municipal. Certaines interventions peuvent ainsi être décalées dans le temps ou annulées. C'est le cas notamment pour l'occultation du portail qui avait été sollicité et fait l'objet d'un report compte-tenu d'autres interventions.

Une grande majorité des demandes d'interventions demeurant encore en cours à l'occasion du 2ème conseil d'école, est réglée à ce jour (anti-pince doigts, rideaux de la classe 1, impacts sur plusieurs vitres, chauffage, panneaux d'interdiction de fumer, tableau d'affichage, porte du portail).

S'agissant des poussoirs des robinets des toilettes, la difficulté soulevée n'apparaît pas significative après échange auprès des différents acteurs encadrant les enfants.

Lors d'un passage des services à l'école, il a été indiqué que la cour ne présentait pas de danger. Une cour irrégulière n'est pas nécessairement une cour dangereuse.

La demande relative à un visiophone supplémentaire doit faire l'objet d'une demande à inscrire pour examen au budget car elle représente un coût. Si tel est le besoin porté par l'école, il conviendra pour Madame la Directrice de bien penser à l'inscrire lors de la prochaine réunion « travaux » pour chiffrage et examen au budget 2027.

Je suis surprise que soit portée au conseil d'école, une observation relative au portail du parking dont la fermeture est actuellement un cadenas. Le portail du parking ne relève pas du périmètre lié au bon fonctionnement de l'école.

S'agissant des bouteilles d'eau livrées avec une date dépassée : Tout d'abord, il faut savoir que la date présente sur les bouteilles d'eau est une date de consommation optimale liée au contenant mais pas à l'eau. L'eau ne se périmé pas. Avec le temps, le plastique peut se dégrader et altérer éventuellement le goût et l'odeur. Une bouteille « périmée » peut être consommée si elle a bien été stockée et reste intacte.

Ensuite, les bouteilles d'eau livrées n'ont quant à elle pas été consommées dans la mesure où la coupure d'eau n'a finalement pas eu lieu. La situation ne soulève donc pas de véritable problématique.

Afin de rassurer l'école, nous veillerons à sensibiliser les services en charge de l'approvisionnement en eau.

J'en profite pour rappeler la procédure à suivre en vue d'une bonne prise en compte des travaux importants souhaités par l'école.

En effet, **le conseil d'école est une instance consultative où les demandes de travaux soulevées n'ont pas vocation à être formulées pour inscription au vote du budget et ainsi réalisées.**

La procédure mise en place pour ce faire est principalement la réunion « travaux » dédiée qui, pour cette année 2026, aura lieu le 28 mai pour votre école, après le vote du budget.

A cette date, les travaux retenus pour 2026 seront présentés et les souhaits de réalisation pour 2027 seront recensés.

De plus, il est à noter que les demandes de travaux formulées par les écoles sont chiffrées pour être soumises à l'arbitrage budgétaire, et ne sont donc pas toutes retenues. Compte-tenu du nombre d'écoles et bâtiments municipaux, il y a nécessairement des priorités et arbitrages en fonction des autres urgences qui le nécessitent. Ainsi, les demandes de l'école recensées pour examen au vote du budget 2026 ne seront pas forcément toutes retenues.

Dans ce cas, pour les travaux qui n'auraient pas été retenus au budget 2026, la direction d'école doit impérativement penser à les reporter à l'occasion de la réunion « travaux » dans sa liste de demandes avec un ordre de priorité pour examen au budget 2027.

Par ailleurs, les demandes de l'école recensées pour vote au BP 2027 doivent être enregistrées au plus tard fin juin. C'est pourquoi, la réunion Travaux est la seule instance permettant de recenser les demandes de l'école. Toute demande effectuée a posteriori engendrant un coût ne peut être prise en compte.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET



Copies : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme HAMZA, Elue au Conseil d'école